

| Document/Partie/Version : | 10000796500/000/ | 04 |
|---|------------------|----|
| (Document/Part/Version) | | |
| Sujet (Subject): | SAF.450 | |
| Texte - Illustrations - Annexes intégrées | | 11 |
| Annexes non intégrées | | - |
| Nombre total de pages 1 | | |
| Vieux numéro : (Old number) | | |

CENTRALE NUCLÉAIRE DOEL HAVEN 1800 SCHELDEMOLENSTRAAT B-9130 DOEL



CODE DE LA CLASSIFICATION/TITRE Mesures de sécurité pour le transporteur COURT: (Classification Code / Description) **TEXTE LONG:** Mesures de sécurité et d'environnement pour le transporteur lors de la vidange de camions-citernes (Long Text) contenant des produits chimiques liquides, des gaz, des liquides cryogéniques ou des combustibles liquides **TYPE DE DOC** ZNO **CODE DU DOC TYPE** Onderst Beschrijving (Doc Type) (Doc Type Code) CONFIDENTIALITÉ **PUBLIÉ PAR Public BEKD KVEIL** (Publisher) (Confidentiality) **APPLICABLE A BEKD SEQUENCE DE** Département TRAVAIL (*) (Applicable for) (Workflow) **BUSINESS PROCESSUS H&S** ondersteuning REVISER /PÉRIODE/ Pas applicable NUC VALIDE JUSQU'À (*) (Business Process) (Review/Period/Valid till) A pour document connexe (Has Part): Voir chapitre Références A pour document de référence (References) : Voir chapitre Références Remplace document (Replaces): Voir chapitre Références Est un document connexe de/fait partie de (Is Part Of): Voir SAP DMS Est le document de référence de (Is Referenced By) : Voir SAP DMS Est remplacé par document (Is Replaced By): Voir SAP DMS MOTS-CLÉS: (Keywords) Los - chemisch vloeibaar - veiligheid milieu

| 04 | 07/06/2016 | Lauwers | Rooman | Van Rompay | Rooman Wally | 1-3, 4 |
|---------|------------|---------|---------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | | Marc | Wally | Wim | - | |
| Version | Date | Auteur | Révieseur (*) | Verificateur (*) | Approbateur (*) | Pages modifiées |
| | | | | | | |

| DISTRIBUTION INTERNE VERS CLASSEMENTS DOCUMENTATION | | | | |
|---|-----|-------------------------------------|-----|--|
| Numéro | Ex. | Numéro | Ex. | |
| KLT/SCH3P_ORGANISATIE_VEILIGHEID | 1 | KLT/SCH3S_ORGANISATIE_VEILIGHEID | 1 | |
| KLT/SCH4P_ORGANISATIE_VEILIGHEID | 1 | E-G14_B.Proces_1.Werkafhandel_1.Org | E | |

Légende : NN = Ne pas agrafer ; NP = Ne pas perforer ; R = Recto ; Blauw = Diffuser sur papier bleu (idem pour « Jaune », « Rose » et « Vert ») ; <math>Kleur = Diffuser en couleur

| DISTRIBUTION INTERNE AUX PERSONNES (PAR E-MAIL) | | | |
|---|---|--|--|
| Destinataire | Destinataire | | |
| OPS - D12 - MSP Bedrijf | OPS - D34 - MSP Bedrijf | | |
| OPS - D12 - Kader Bedrijf | OPS - D34 - Kader Bedrijf | | |
| OPS - WAB - Kader en MSP | OPS - Scheikunde - MSP | | |
| OPS - Scheikunde - Kader | CARE - H&S - FS - Ssec - Afdelingshoofd | | |
| CARE - H&S - FS - Ssec - Adj. Afdelingshoofd | CARE - H&S - Preventieadviseurs | | |
| CARE - Milieu | | | |

DISTRIBUTION EXTERNE

Destinataire

Dr. Martens Tom (via e-mail) - Attentia - CBMT

Horizon (via e-mail Jill Van Stappen)

Procurement aankopers material group DIVERSEN via Johan Van Oudenhove

Leveranciers van vloeibare bulkproducten (via e-mail Jill Van Stappen)

Corp Website Engie leveranciers (via e-mail Mailbox Interne Communicatie KCD)

Confidantialité: Public 2/11

EXPLICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT

| Version | Description | Contrôle complet* OK/NOK** |
|---------|--|----------------------------------|
| 0 | Nieuw document | |
| 01 | Afspraken met leverancier en scheikunde toegevoegd | |
| 02 | Aanpassing koppelingen zuur/loog naar aanleiding van WF425 | |
| 03 | Aanpassing spatten op huid bij brandstof spill | |
| 04 | Aanpassing logo + verduidelijking nom. lijst | OK |

^{*} Effectuer un contrôle complet comme défini dans « 10000739058/000 – Contrôle documents de qualité ». ** Le fait de ne rien indiquer est interprété comme « NOK » (sauf dans la version 00).

Confidantialité: **Public** 3/11

INHOUD

| 1 | OBJECTIF | 5 |
|---|--|-------------|
| 2 | TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR | 5 |
| 3 | PRÉPARATION DE LA LIVRAISON | 6 |
| 4 | MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT 4.1 GÉNÉRALITÉS | 8 9 9 |
| 5 | MATÉRIEL DE SÉCURITÉ | 10 |
| 6 | MOYENS D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTAUX | 10 |
| 7 | RÉFÉRENCES | 11 |

Confidantialité: Public 4/11

1 OBJECTIF

Cette procédure expose les prescriptions, les instructions, des dispositions, le matériel et les précautions que le transporteur doit prendre ou appliquer lorsqu'il décharge un camion-citerne contenant des produits chimiques liquides, des liquides cryogéniques, des gaz sous pression ou des combustibles sur le site de Doel (KCD= Centrale Nucléaire de Doel), afin de limiter le risque de libération dans l'environnement. Il ne s'agit PAS d'une procédure de vidange détaillée.

2 TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR

- Seules les entreprises de transport agréées, détenant un certificat de qualité, sont autorisées à livrer des produits chimiques liquides, des gaz, des liquides cryogéniques ou des combustibles en camion-citerne.
- Via la commande, l'entreprise de transport prend connaissance des mesures de sécurité ci-après, en vigueur à la KCD.
- L'entreprise de transport communique les règles ci-après à un nombre limité de conducteurs.
- Le service achats gère la liste nominative des chauffeurs qui ont été informés des règles KCD en vigueur décrites dans cette procédure (10000796500).
- Cette liste est vérifiée et mise à jour annuellement par le service achats.
 Le service achats fournit au contractant pour les services et le matériel demandés la version en vigueur de la procédure 10000796500 « Mesures de sécurité pour le transporteur ».
- Afin de rester sur la liste, les chauffeurs doivent parapher annuellement la procédure 10000796500
 « Mesures de sécurité pour le transporteur » pour signifier qu'ils l'ont lue.
 Seuls les chauffeurs dont le contractant a remis la procédure paraphée au service achats local seront repris dans la liste des chauffeurs ayant accès au site. Dans le cas contraire, ils seront retirés de la liste.
- Les nouveaux chauffeurs doivent être inscrits à temps (28 jours à 3 mois avant le périmètre technique) par le contractant des services/du matériel à livrer afin de pouvoir être ajoutés à la liste.
- Le service achats fournit annuellement la liste mise à jour au gardiennage (Care Site Security).
- Le Gardiennage utilise cette liste pour autoriser ou non l'entrée du site aux conducteurs de camionsciternes
- Les livraisons par camions compartimentés contenant des produits étrangers à la KCD ou des produits connus mais non commandés par la KCD ne sont pas autorisées.
- Le responsable KCD utilisera une liste de contrôle décrivant les opérations à accomplir par le conducteur.
- Les spécifications des produits à livrer sont communiquées via le bon de commande, en même temps que les impératifs en matière de certificats.
- Pour déchargement Hydrate d'hydrazine et Ammoniac une attestation du nettoyage de la citerne et des tuyaux est demandé.
- Quand un camion-citerne a cet effet. (Camion-citerne seulement user pour cet produit) est user, une attestation pour ceci est suffisant
- Le transporteur se conforme aux obligations ci-dessous.

Confidantialité: Public 5/11

3 PRÉPARATION DE LA LIVRAISON

3.1 RACCORDS À PRÉVOIR PAR LE TRANSPORTEUR

| Produit | | | Raccord |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------|--|
| Lessive de soude | NaOH | 50% | AKZO 2" noir, filet droit |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ | 96% | AKZO 2" noir, filet droit |
| Hydrate d'hydrazine | N_2H_4 | 15% | TW 3"(+ 2" TW- (DIN 28450) VK50, avec blindage |
| | | | pour connecter N2 sur le camion) |
| Ammoniac | NH₄OH | 24,5% | TW 3" |
| Acide chlorhydrique | HCL | 30% | AKZO 2" noir, filet droit |
| Eau de Javel | NaOCI | 150-160 g act. Cl | AKZO 2" blanc, filet gauche |
| (hypochlorite de sodium | | | |
| en solution aqueuse) | | | |
| Carburants | Diesels / | Véhicules | Pistolet à diesel |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N | 2 | Pas de propriété KCD |
| Gaz sous pression | H ₂ | | Pas de propriété KCD |

L'emploi de rallonges pour installer le raccord est en principe interdit.

Si les circonstances l'exigent néanmoins, la rallonge doit être utilisée sous des conditions strictes :

- Le transporteur est responsable de la qualité et de la sécurité de la connexion entre camion-citerne et installation stationnaire KCD. La qualité des éléments de rallonge est attestée par le certificat de qualité du transporteur (p.ex. ISO9001).
- Sur demande, le transporteur doit produire le dernier preuve d'inspection des tuyaux de déchargement ET des raccords. (Agrément périodique obligatoire suivant art.11 AR Équipements de travail). Les certificats doivent toujours accompagner le camion.
- Une seule rallonge est autorisée par tuyau de déchargement. L'opérateur KCD qui suit la vidange effectue un contrôle visuel préalable de la rallonge à employer. Il donne son accord ou refuse la pièce en question.
- o L'installation stationnaire ne peut subir aucune modification.
- Le camion est équipé d'un dispositif de purge d'air.

3.2 ACCUEIL SUR LE SITE

- A son arrivée sur le site, le conducteur s'adresse à la Réception pendant les heures ouvrables. En dehors des heures ouvrables, il se rend chez le garde de l'entrée principale/TGB.
- Le préposé de la réception ou le brigadier du service Gardiennage applique la procédure 'Accès à la centrale', contrôle les papiers du conducteur et vérifie que le nom de celui-ci figure sur la liste nominative 'Liste des entreprises de transport / conducteurs autorisés'.
- Le préposé de la réception ou le brigadier du service Gardiennage avertit le responsable achats MAH.
- L'agent de Gardiennage TGC contrôle le véhicule et revérifie la liste nominative 'Liste des entreprises de transport / conducteurs autorisés'.
- Le conducteur se rend (avec son véhicule) au guichet d'accueil des fournisseurs MAH.
- Le responsable du magasin MAH vérifie le bon de commande et avertit le responsable OPS du point de déchargement.
- Le conducteur est accompagné jusqu'au point de déchargement par le responsable MAH ou OPS.

Confidantialité: Public 6/11

3.3 VÉRIFICATION PAR OPS

Les points suivants seront vérifiés par le responsable OPS AVANT LE DÉCHARGEMENT.

- Le responsable OPS se sert de la liste de contrôle correspondant au produit à livrer (réf. 1, 2 ou 3).
- Le responsable OPS contrôle tous les documents mentionné en §2.
- Le responsable OPS contrôle sur la lettre de voiture la nature et la concentration du contenu de la citerne.
- Le responsable OPS s'assure que le camion est parqué à l'endroit marqué, ou du moins sur un sol asphalté ou bétonné (imperméable aux liquides).
- Le responsable OPS vérifie que le frein à main du camion est serré.
- Le responsable OPS vérifie que le chauffeur a placé les cales
- Au besoin, le responsable OPS vérifie que le camion est mis à la terre (Gasoil).
- Les liaisons entre camion et installation stationnaire sont installées par le conducteur.
- Le responsable OPS vérifie que le conducteur n'utilise pas de rallonge (ou au maximum 1) pour relier le camion et l'installation stationnaire. (voir 3.1)

Confidantialité: Public 7/11

- Le conducteur explique au responsable OPS comment interrompre rapidement le déchargement.
- Pendant l'opération, le conducteur du camion **ET** le responsable OPS restent en lieu sûr, à portée de vue (p.ex. : abri).
- Tenue obligatoire du conducteur : Le conducteur se procure lui-même les EPI. (Equipements de protection individuelle)
 - ♦ Général :
 - * Tenue de travail fermée (veste + pantalon ou combinaison ; manches baissées)
 - * Casque, chaussures de sécurité
 - * Gants adéquats
 - * Masque de visage
 - * Protection auditive (en cas de nuisance sonore pendant le déchargement)
 - ♦ Si une intervention s'impose (fuite, calamité possible ou prévue...)
 - * Bottes
 - * Tenue résistante aux acides avec capuchon (à porter sur les bottes).

L'autorisation de décharger ne peut être donnée que si toutes ces conditions sont remplies.

4 MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

4.1 GÉNÉRALITÉS

- Signaler l'accident au numéro d'urgence 4444.
- Faire venir l'infirmier ou le secouriste le plus proche et assister la victime par tous les moyens disponibles.
- Les tableaux ci-dessous récapitulent les mesures les plus urgentes à prendre après un contact avec des produits chimiques en vrac. Pour plus de détails, consulter la fiche utilisateur sur place ou la fiche de sécurité (MSDS).

4.2 PROJECTIONS DANS LES YEUX

| Produit | | Mesures en cas de projection dans les yeux |
|---|------------------------------------|---|
| Lessive de soude | NaOH 50% | |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ 96% | |
| Hydrate d'hydrazine | N ₂ H ₄ 15% | Din con immédiatement ab en demment et |
| Ammoniac | NH ₄ OH 24,5% | Rincer immédiatement, abondamment et longtemps avec de l'eau (au moins 15 minutes), en |
| Acide chlorhydrique | HCL 30% | maintenant les paupières aussi ouvertes que |
| Eau de Javel (hypochlorite de sodium en solution aqueuse) | NaOCI 150-160 g act. CI | possible. Enlever les lentilles de contact |
| Carburants | Diesels / Véhicules | |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N2 | |
| Gaz sous pression | H ₂ | Sans objet |

Confidantialité: Public 8/11

4.3 PROJECTIONS SUR LA PEAU, VÊTEMENTS IMBIBÉS

| Produit | | Mesures en cas de vêtements imbibés |
|---|------------------------------------|--|
| Lessive de soude | NaOH 50% | D'abord habillé sous la douche de secours, |
| Acide chlorhydrique | HCL 30% | ensuite enlever les vêtements contaminés, puis rincer abondamment et longtemps à l'eau (au moins 15 minutes). Gagner les installations sanitaires les plus proches et continuer à rincer à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes. |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ 96% | Enlever immédiatement les vêtements et rincer |
| Hydrate d'hydrazine | N ₂ H ₄ 15% | longtemps (les parties du corps exposées) sous la |
| Ammoniac | NH ₄ OH 24,5% | douche de secours (au moins 15 minutes). Gagner |
| Eau de Javel (hypochlorite de sodium en solution aqueuse) | NaOCI 150-160 g act. CI | les installations sanitaires les plus proches et continuer à rincer à l'eau tiède et au savon pendant au moins 30 minutes. |
| Carburants | Diesels / Véhicules | Gagner les installations sanitaires les plus proches et lave la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N2 | En cas de projections de liquides cryogéniques : NE PAS arracher les vêtements collés (mais retirer les vêtements qui ne sont pas collés à la peau). Rincer les gelures comme des brûlures. |
| Gaz sous pression | H ₂ | Sans objet |

4.4 INGESTION

| Produit | | | Mesures en cas d'ingestion |
|---|--------------------------------|-------------------|---|
| Lessive de soude | NaOH | 50% | |
| Acide chlorhydrique | HCL | 30% | |
| Eau de Javel (hypochlorite de sodium en solution aqueuse) | NaOCI | 150-160 g act. CI | Rincer la bouche à l'eau froide. NE PAS faire boire. NE PAS faire vomir. |
| Carburants | Diesels | / Véhicules | |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ | 96% | Faire boire BEAUCOUP d'eau. NE PAS faire |
| Ammoniac | NH₄OH | 24,5% | vomir. |
| Hydrate d'hydrazine | N_2H_4 | 15% | Emmener immédiatement à l'hôpital. |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N | 2 | Non considéré comme probable. |
| Gaz sous pression | H ₂ | | Sans objet. |

4.5 INHALATION

| Produit | | | Mesures en cas d'inhalation |
|---|--------------------------------|-------------------|---|
| Lessive de soude | NaOH | 50% | |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ | 96% | |
| Hydrate d'hydrazine | N ₂ H ₄ | 15% | |
| Ammoniac | NH₄OH | 24,5% | |
| Acide chlorhydrique | HCL | 30% | Air frais, repos, position semi-assise. |
| Eau de Javel (hypochlorite de sodium en solution aqueuse) | NaOCI | 150-160 g act. Cl | Assistance respiratoire seulement si la respiration s'arrête. |
| Carburants | Diesels / Véhicules | | |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N | 2 | |
| Gaz sous pression | H ₂ | | |

Confidantialité: Public 9/11

4.6 LIBÉRATION DE PRODUIT IMPRÉVUE

| Produit | | Mesures en cas de libération imprévue de produit |
|---|------------------------------------|--|
| Lessive de soude | NaOH 50% | |
| Acide sulfurique | H ₂ SO ₄ 96% | O'constant Bank' Lord and a service Bank and AAAA |
| Hydrate d'hydrazine | N ₂ H ₄ 15% | Signaler l'accident au numéro d'urgence 4444. |
| Ammoniac | NH ₄ OH 24,5% | S'il n'y a pas de risque de contact direct avec les |
| Acide chlorhydrique | HCL 30% | produits, tenter immédiatement de ferme toutes |
| Eau de Javel (hypochlorite de sodium en solution aqueuse) | NaOCI 150-160 g act. CI | les vannes d'arrivée qui provoquent la calamité. Evacuer la zone à risques et la baliser ou la faire baliser. |
| Carburants | Diesels / Véhicules | Attendre les pompiers KCD. |
| Liquides cryogéniques | CO2 / N2 | |
| Gaz sous pression | H ₂ | |

5 MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

- Les dispositifs de sécurité (téléphone, douche oculaire, douche de secours, matériel de balisage et tuyau de rinçage) se trouvent généralement à proximité du point de déchargement. Si ces éléments ne fonctionnent pas (ou pas convenablement) lors du test obligatoire, le coordinateur s'adresse immédiatement au service d'entretien compétent.
- Dans les armoires abritant les vêtements de protection, l'OPS conserve les EPI nécessaires en cas de risque accru (combinaisons...).
- Directive ATEX applicable à l'intérieur de la zone EX : zone hachurée au sol.
 - Les installations électriques sont protégées contre l'explosion. (au moins Ex II 2G EEx_ IIC T4)
 - o Durant le déchargement : pas de flamme nue dans les environs.
 - o Brancher et débrancher à l'aide d'outils sans étincelles (p.ex. : clés en bronze).

Si le matériel est endommagé, sale ou absent, le service d'exploitation doit prendre immédiatement les mesures nécessaires.

6 MOYENS D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTAUX

<u>Spill-kit box</u>: la boîte se trouve toujours à proximité des points de remplissage. Elle contient des éléments de protection tels que chiffons absorbants, boudins absorbants et sacs en plastique.

<u>Bac de réception</u>: les éventuelles pertes de liquide occasionnées par le branchement et le débranchement des conduites seront recueillies dans le bac de réception.

Le bac de réception de certains points de remplissage est équipé d'un système d'évacuation automatique. Les autres bacs de réception doivent être vidés à la main.

<u>Chiffons absorbants résistants aux produits chimiques</u> : servent à recueillir et absorber les petites fuites ou projections pendant ou après le remplissage.

<u>Boudins absorbants résistants aux produits chimiques</u> : sont seulement utilisés lorsque d'importantes quantités de produits chimiques sont libérées sur le sol.

Les boudins absorbants sont disposés de façon à empêcher la propagation de la pollution. Les sols sans revêtement dur doivent être particulièrement protégés de la pollution.

Confidantialité: Public 10/11

<u>Sacs en plastique résistants aux produits chimiques</u> : ces sacs servent à emballer les chiffons ou boudins absorbants pollués. Les sacs remplis seront évacués le plus rapidement possible en tant que déchets, à destination du dépôt environnement.

<u>Thule box</u>: cette boîte se trouve toujours à proximité des points de déchargement de carburants liquides. Elle offre une protection pour la piste mobile pliable. La **piste mobile pliable** (bac de réception d'une capacité de 288 litres) doit être placée sous la station de pompage du camion à chaque opération de remplissage, afin de prévenir la pollution des eaux de surface et souterraines.

Le service environnement complète les moyens d'intervention environnementaux lacunaires. Le cas échéant, informez ce service (17-5666).

7 RÉFÉRENCES

Document(s) associé(s) (Has Part):

Document(s) de référence(s) (References):

1 10000004402/000/00 (3011/872): Lossen vloeibare chemicaliën tankwagens.

2 10000004546/000/01 (3011/271): Lossen gassen uit tankwagens

3 10000736846/000/02: Maatregelen lossen vloeib. brandstoffen.

Remplace le(s) document(s) (Replaces):

Est un document associés de (ls Part Of): Voir SAP DMS
Est un document de référence de (ls Referenced By): Voir SAP DMS
Est remplacé par le document (ls Replaced By): Voir SAP DMS

Confidantialité: Public 11/11